

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fideles. — III Du divorce. — IV Aux prières. — V Correspondance romaine. — VI Un chevalier de Dieu, 3ème article: le milliard des congrégations.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 24 mars

Le temps de la passion et la fête de l'annonciation (solennité remise au II dim. de Paques).

N. B. L'obligation d'appliquer la messe pro populo lundi le 25, n'a pas été enlevée par l'indult du 28 janvier 1892.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 24 mars

Messe du dim. de la PASSION, *semi-double privil.*; 2e or. pour l'Eglise ou pour le pape (*dans le diocèse de Montréal*, 2e or. pour le pape, 3e *Deus, omnium*, à cause de l'anniv. de l'élection de l'archevêque); préface de la Croix. — I vêpres de l'ANNONCIATION (du 25), *double de 1e cl.*; mém. du dim. de la Passion (ant. *Abraham*). J. S.

DU DIVORCE

I

Précis historique

LA plupart des philosophes et des jurisconsultes de l'antiquité ont considéré le divorce comme parfaitement légitime.

Moïse permit le divorce aux juifs, mais seulement pour des causes graves concernant l'honnêteté du mariage, et en le soumettant à certaines formalités légales.